

16 PERSONNALITÉS AUTOUR DE PHILIPPE CROIZON : **CANDIDATS, QUE FAITES-VOUS POUR LE HANDICAP ?**



À l'initiative de Philippe Croizon, un collectif interpelle les candidats à l'élection présidentielle. Quelle place pour les personnes en situation de handicap dans leur programme ? Une quinzaine de personnalités signent une lettre ouverte qui, en 5 points majeurs, veut faire du handicap à la fois un objet électoral et un sujet de société.

18 % des Français affectés par un handicap (invisible, moteur, psychique, mental, sensoriel...), soit 12 millions de personnes. Autour d'eux, des proches, des aidants, sans compter les centaines de milliers de professionnels du secteur. C'est donc, au total, près de 50 % de la population française qui est concernée par ce vaste enjeu sociétal. 50 % ? Quel candidat pourrait se passer d'une telle puissance électorale ? Et, pourtant, le constat est le suivant : à moins de deux mois du premier tour des élections présidentielles de 2017, rares sont ceux qui se sont exprimés publiquement sur cette question.

Des personnalités s'engagent

Autour de **Philippe Croizon**, aventurier quadri-amputé, un collectif s'est constitué qui rassemble des personnalités touchées par un handicap ou celui de leur enfant. Son objectif ? **Créer une force de frappe médiatique pour interpeller les candidats via une lettre ouverte.** Une quinzaine d'artistes, d'écrivains, de sportifs de haut niveau... ont répondu à l'appel.

Noms des signataires : Philippe Croizon, Grand Corps Malade (artiste), Dominique Farrugia (réalisateur, comédien, producteur), Guillaume Bats (humoriste), Gilbert Montagné (chanteur), Eglantine Eméyé (animatrice, journaliste), Josef Schovanec (philosophe), Krystoff Fluder (comédien), Grégory Cuilleron (cuisinier), Marie-Amélie Le Fur (athlète), Michaël Jérémiasz (entrepreneur social, consultant), Hugo Horiot (comédien, écrivain), Françoise Rudetzki (membre du CESE), Adda Abdelli (comédien, scénariste), Sophie Vouzelaud (comédienne), Laetitia Bernard (journaliste), Didier Roche (entrepreneur).

5 URGENCES, MAIS PAS QUE...

Cette dynamique résolument apolitique souhaite mettre en lumière les obstacles incessants auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap et suggérer, dans différents domaines, des solutions pragmatiques et faciles à mettre en œuvre. Cinq points (lire page suivante), emblématiques, qui depuis des années nourrissent les revendications des citoyens handicapés, ont été choisis. Parmi d'autres...

VOTEZ POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ !

Parce que le handicap concerne des millions de Français, parlons enfin d'une même voix. Plus globalement, cessons de classer ces citoyens à part entière dans la rubrique santé ou dépendance, avec des dispositifs que l'on veut « accessibles, adaptés ou spécifiques ». Les personnes handicapées ont toute légitimité à s'inscrire dans le droit commun. Arrêtons de penser le « handicap » dans son milieu et plaçons-le au milieu.

Comme le prouvent les signataires de cette lettre ouverte, le handicap n'empêche pas la performance, la créativité, l'épanouissement...

C'est chacun de nous, un jour, peut-être... Donnons-nous cette chance de l'accueillir, de l'accompagner et de le surpasser.

Candidats, êtes-vous prêts à voter pour une autre société ?

1 **Ressources** : halte à la précarité !

1 million de personnes environ perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH), plafonnée à 808 euros par mois pour une personne seule ; ce montant en dessous du seuil de pauvreté ne permet pas à ses allocataires, qui ne sont pas en mesure d'accéder à l'emploi, de vivre décemment. **Que faire ?**

Réévaluer substantiellement le montant de cette allocation mais également dissocier son attribution des revenus du conjoint afin de ne pas faire peser sur le couple une solidarité qui doit être assumée par l'État.

2 **Accueil** : en finir avec l'exil !

Près de 8 000 adultes et enfants sont exilés en Belgique, loin de leur famille, faute de places dans les établissements médico-sociaux de notre pays, nourrissant l'emploi local avec des financements français. Par ailleurs, pas moins de 47 000 personnes restent sans solution de prise en charge. **Que faire ?**

Proposer des solutions d'accueil en France innovantes et, surtout, favoriser les options alternatives qui visent à la « désinstitutionnalisation », par exemple des petites unités avec un accompagnement personnalisé qui permet à chacun de vivre au cœur de la cité. Une option plus sociale et moins coûteuse.

3 **Accessibilité** : 40 ans d'immobilisme !

Une première loi en 1975, consolidée en 2005. Au 1er janvier 2015, tous les établissements recevant du public devaient être accessibles à toutes formes de handicap. Elle n'a pas suffisamment été suivie d'effet, ce qui a contraint le gouvernement à fixer de nouveaux délais allant, dans certains domaines comme les transports, jusqu'à 9 ans. Une attente insupportable pour les personnes concernées. **Que faire ?**

Faire appliquer la loi, une fois pour toutes, tout en intégrant les réalités du terrain et les contraintes des petits exploitants et commerces. Etre ferme, force de propositions, sans systématiquement brandir la sanction. Réinterroger le système sur certains points en imaginant, peut-être, des pistes nouvelles et une notion d'accessibilité partagée (par exemple des toilettes adaptées à distance raisonnable les unes des autres dans les espaces publics). Plus globalement, promouvoir la notion d'accessibilité universelle qui permet au plus grand nombre d'accéder à un environnement facilitant.

4 **Scolarité** : inclusion à géométrie variable !

L'école de la République a le devoir d'accueillir tous les élèves en situation de handicap. Or, par manque de moyens, d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) et de formation des enseignants, des milliers d'enfants restent à la porte de l'école ordinaire. **Que faire ?**

Renforcer la formation des AVS et augmenter leur nombre. Et surtout proposer aux enseignants des formations initiales ou continues dignes de ce nom pour leur permettre de mieux appréhender l'accueil des élèves à besoins spécifiques.

5 **Emploi** : un chômage galopant !

Le taux de chômage des personnes handicapées atteignant 20 % est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, les fonds pour l'emploi (Fiphfp et Agefiph) qui leur sont dédiés sont à l'agonie et ne pourront plus, d'ici moins de deux ans, assurer leur mission d'accompagnement dans l'emploi. **Que faire ?**

Revoir la formation des personnes handicapées et son environnement. Passer à un système de contribution pérenne où tous les employeurs, indépendants et pourquoi pas salariés cotiseraient sur le modèle d'une assurance sociale fondé sur le fait que tous pourraient en avoir besoin un jour. 80 % des handicaps apparaissent au cours de la vie.